

CHARGÉ(E) DE MISSION SACAAE
Service de l'administration des cabinets d'avocats empêchés d'exercer

Mission :

Assurer l'administration ad hoc des cabinets empêchés d'exercer.

- Informer les clients, les juridictions et confrères adverses s'il y a lieu, ainsi que les administrations (Urssaf, trésor etc.)
- Répondre aux interrogations des mêmes ci-dessus et du confrère empêché
- Assurer le fonctionnement du compte Carpa
- Transmettre les dossiers, convocations, avis d'audience et courriers à qui de droit
- Gérer le budget et le fonctionnement du service, du personnel (limité en l'état à une assistance)

QUALITÉS REQUISES :

- Disponibilité
- Réactivité
- Créativité
- Autorité
- Sens de l'écoute
- Qualités de synthèse et de rigueur
- Qualités d'administrateur
- Connaissances des procédures collectives, civiles, administratives et pénales applicables et du droit du travail

PROFIL :

- AMCO apprécié
- Avocat en exercice de préférence
- Expérience professionnelle confirmée (10 ans minimum)

POSTE À POURVOIR :

1 poste à pourvoir à mi-temps, soit 2 jours et demi par semaine ou 2 jours une semaine puis 3 jours la semaine suivante, en alternance selon la charge de travail de part et d'autre et d'une manière générale, suivant la nécessité du service et des obligations de l'intéressé, selon lettre de mission à durée indéterminée. Télétravail exclu.

Rémunération :

3 500 euros HT mensuels

Les candidats retenus pour être auditionnés en seront avisés au plus tard le vendredi 2 juin 2023

La commission d'attribution se tiendra le mercredi 7 juin 2023

Le candidat retenu pour la mission en sera avisé au plus tard le vendredi 9 juin 2023

La prise d'effet de la mission est fixée au lundi 19 juin 2023